

Tutoriel

Demande et récupération d'un pass sanitaire d'équivalence vaccinale



COVID 19

PASSE SANITAIRE

Passé sanitaire d'équivalence vaccinale

 GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE



INTRODUCTION

En Nouvelle-Calédonie, le passe sanitaire est remis aux personnes testées négatives ou bénéficiant d'un parcours vaccinal complet, avec l'un des vaccins reconnus par l'Agence européenne des médicaments ou équivalents à ces vaccins.

Afin de faciliter le séjour en Nouvelle-Calédonie des touristes hors UE et des étudiants, un dispositif spécifique existe pour obtenir un QR code valant passe sanitaire d'équivalence vaccinale valable sur le territoire français.

Ce dispositif est ouvert respectivement aux ressortissants étrangers extra-européens, touristes, et aux étudiants inscrits dans un établissement supérieur français.

 GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

QUI PEUT DEMANDER UN ATTESTATION D'ÉQUIVALENCE VACCINALE

Pour obtenir une attestation d'équivalence vaccinale valant comme passe vaccinal, les conditions à respecter sont les suivantes :

+ NE PAS AVOIR ÉTÉ VACCINÉ DANS L'UN DES PAYS SUIVANTS :

- États membres de l'Union européenne, Albanie, Andorre, Arménie, Cap-Vert, Emirats arabes unis, îles Féroé, Islande, Israël, Liban, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Panama, Royaume-Uni, Saint-Marin, Salvador, Singapour, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vatican. Ces pays permettent l'obtention du certificat COVID numérique de l'UE ou équivalent, qui est accepté en France.

+ AVOIR 12 ANS ET PLUS

+ AVOIR UN SCHÉMA VACCINAL ACCEPTÉ PAR L'EMA* OU ÉQUIVALENT

- plus de 4 semaines après l'injection pour les vaccins à une dose (Johnson&Johnson) ;
- plus de 7 jours après la deuxième injection pour les vaccins à deux doses (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- plus de 7 jours après l'injection si vous êtes rétabli de la Covid-19 (dans ce cas, une seule injection est nécessaire) ;
- Plus de 7 jours après un rappel avec une dose d'ARNm (Moderna ou Pfizer) après deux doses d'un vaccin placé sur la liste d'urgence de l'OMS (Sinovac/Coronavac ou Sinopharm/BBIB-PVeroCells)

* EMA : [European Medicines Agency](https://www.ema.europa.eu/) (Agence européenne du médicament)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

+ LA DEMANDE DE PASSE SANITAIRE SE FAIT DIRECTEMENT EN LIGNE :

- Sur <https://demarches.gouv.nc/vaccination-etranger>

+ LES DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE :

- Une copie lisible de votre passeport uniquement
- Une copie recto-verso de vos certificats de vaccination officiels

Une copie recto-verso du certificat de vaccination nominatif remis par les autorités compétentes de mon pays de résidence, faisant distinctement apparaître le type de vaccin utilisé, le numéro de lot et le site de la vaccination

- Un justificatif de domicile en Nouvelle-Calédonie ou une déclaration sur l'honneur de la part de l'employeur attestant de la raison impérieuse professionnel motivant le déplacement.

SUIVRE LA DEMANDE

Après votre demande,

- + **UN EMAIL RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE EST ENVOYÉ AUTOMATIQUEMENT**
 - En cas d'adresse email erronée, vous ne recevrez pas votre récapitulatif et la demande devra être recommencée.
- + **UN EMAIL DE REPONSE (POSITIVE OU NÉGATIVE) SERA ENVOYÉ**
 - Un délai de 2 à 3 semaines peut être nécessaire pour traiter la demande
- + **LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES**
 - Une demande est désignée incomplète, si les justificatifs demandés ne sont pas valides ou pas lisibles.
- + **AUCUN CERTIFICAT D'ÉQUIVALENCE NE SERA ADRESSÉ PAR EMAIL**
 - La récupération des certificats se fera par l'intermédiaire des différents système en place.

COMMENT RÉCUPÉRER MON CERTIFICAT DE VACCINATION APRÈS VALIDATION

Après validation de votre demande, vous pouvez obtenir vos attestations d'équivalence vaccinale valant comme passe vaccinal :

+ SUR LE SITE DU GOUVERNEMENT



<https://masante.nouv.nc>

- + **AUPRÈS D'UN CENTRE DE DÉLIVRANCE DE LA MAIRE DE VOTRE COMMUNE DE RÉSIDENCE**
 - Mairie de Nouméa, Dumbéa, Koné...
- + **AUPRÈS D'UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ**
 - Pharmacien, médecin, infirmier...



**A PICTURE IS
WORTH A
THOUSAND
WORDS**